



### Sommaire

Motivation de notre demande de CSE supplémentaire.....	1
Projet immobilier de Campus de Montpellier .....	2
Vos représentants : .....	4

## Motivation de notre demande de CSE supplémentaire.

Lors du CSE des 11 et 12 mars derniers, les élus du CSE FSF ont demandé l'ajournement des points prévus à l'ordre du jour « information-consultation sur le projet immobilier du Campus de Montpellier et celui de Toulouse », ces dossiers n'offrant pas les éléments nécessaires à la compréhension pleine et entière des projets. [...] Par ailleurs, [...] Technologia [qui] avait lancé une expertise dans sa première phase était dans l'impossibilité de lancer la deuxième phase au motif de la non-communication des éléments utiles dont le macro-zoning et le micro-zoning. [...]

Les élus souhaitaient donc connaître les préconisations de l'expertise Technologia, les réponses de la Direction et avoir la cartographie actualisée des sites qui resteront occupés par Orange à l'horizon 2025, ainsi que la liste des entités et le nombre de salariés pour chacun de ces sites.

**Devant le peu de réactions à cette résolution, une lettre de rappel demandant de convoquer une réunion du CSEE FSF uniquement dédié à l'état d'avancement des projets immobiliers Campus Toulouse Est et Campus Montpellier a été envoyée par la CFE-CGC Orange au président dudit CSEE avec les quatre points suivants :**

- la communication des informations demandées dans la résolution votée à l'unanimité des élus réunis en séance ordinaire le 11 mars 2020 ;
- les plannings d'information / consultation sur les deux projets, et la prise en compte de la crise sanitaire actuelle dans ces délais de procédure ;
- le point sur les missions d'expertises demandées sur les deux projets et les modalités de lancement de la phase 2 de ces mêmes missions d'expertise ;
- enfin, plus particulièrement concernant le campus de Montpellier un point sur les sols du parc de La Pompignane, pollués aux hydrocarbures et au trichloréthylène, au point de les rendre incompatibles avec certains usages tertiaires.

Certains autres élus nous ayant reproché notre précipitation qui « ferait le jeu de la Direction » une résolution estimant « qu'il n'y a pas d'urgence à traiter le point sur le projet immobilier de Toulouse et demandant l'ajournement de ce point [pour] le réinscrire à une prochaine séance en présentiel » a été votée.

La majorité des votes (CFDT, CGT, FO et SUD) l'emportant (nous avons voté contre, bien sûr, ainsi que la CFTC), l'examen du dossier n'a pu avoir lieu. La Direction a dès lors considéré que tous les éléments avaient déjà été remis, et la procédure d'information consultation continuera sans que l'on puisse réclamer de plus amples éclaircissements, sans obtenir le retour de Technologia sur son expertise, sans que l'on puisse pointer de failles ni procéder à des alertes avant le micro-zoning pour lequel nous serons consultés.

**La CFE CGC Orange a pris acte du vote de cette résolution et regretté que ce point n'ait pas pu être traité que ce soit pour la présentation du dossier ou la présentation du rapport d'expertise phase 1 par Technologia.**

# Projet immobilier du Campus de Montpellier

## ✓ Information consultation

Le projet Campus Montpellier concerne tous les salariés des 5 sites de Montpellier : Apollo, Croix d'Argent, Galéra, Marché Gare et Rabelais, qui seront réunis à l'Est de Montpellier sur le site de la Pompignane. Une première phase de déménagement est prévue à partir de mi 2021 et concernera environ 1 250 salariés dont 96 de FS&F.

## Phase 1 de la mission de Technologia : synthèse

L'expertise a pour périmètre les sites existants (effectifs, surfaces...) et le site futur (analyse des éléments relatifs à la pollution/dépollution du futur site, capacités réglementaires du projet, adéquation du programme d'aménagement aux effectifs prévus, méthodologie d'observation des activités pour la programmation de l'organisation du travail en « environnement dynamique », ambiances physiques prévisibles avec les certifications environnementales...

L'analyse des documents et les visites des sites existants ont permis de caractériser les environnements de travail actuels en termes de typologies, de quantité des surfaces annexes, collaboratifs ou de support mis à disposition, et d'ambiance physique.

Il a pu être ainsi décompté **1 676 postes de travail implantés à près de 50% en open spaces**, et dont la moyenne pondérée de Surface Utile Nette globale et de 18,6m<sup>2</sup>.

**Concernant les aménagements des open spaces**, la méthodologie déployée pour ceux qui ont été implantés au sein du site de Galéra est un exemple à suivre puisqu'ils ont permis d'aboutir à des espaces de travail qui satisfont les salariés, préservent les mécanismes de coopération, et sont une ressource pour la performance individuelle et globale de l'entreprise.

**Concernant l'analyse des risques sanitaires** liés au projet d'aménagement, [...] les informations communiquées restant fragmentées et imprécises, plusieurs recommandations ont été formulées, parmi lesquelles :

- Disposer d'un engagement écrit sur le maintien durable des dispositifs de réhabilitation et de surveillance du parc de la Pompignane
- Disposer d'une étude détaillée et étayée relative à l'analyse des risques sanitaires liés au projet d'aménagement d'Orange, [...]
- Communiquer sur l'avancement des travaux de réhabilitation du site, sur la surveillance de la qualité des eaux souterraines et l'efficacité des traitements de pollution mis en œuvre, dans l'esprit de Commissions de suivi de site des ICPE.

**Concernant le macro-zoning** les données du programme du Campus de la Pompignane demeurent imprécises ;

- Les seules données quantitatives et qualitatives qui ont été accessibles à l'expertise sont celles du permis de construire et non celles de son programme d'aménagement ;
- Le thème de « l'environnement dynamique » est absent du programme, mais la méthode habituelle de sa

programmation pour y parvenir est appliquée. Dans la mesure où l'organisation du travail en « environnement dynamique » constitue une donnée « essentielle » du changement et des conditions de travail futures, sa disparition des présentations de l'information-consultation mérite une explication ;

- La conception de « l'environnement dynamique » est réduite à des postes non attribués en nombre inférieur aux effectifs concernés. Le programme est en conséquence silencieux sur la profonde mutation qu'engage le « travail flexible » et ses risques potentiels connus, désappropriation du poste de travail et inquiétudes qu'elle génère le plus souvent, etc.

## L'expertise préconise :

- Une information précise sur les bases de la programmation, en particulier la surface utile nette (SUN) affectable au travail défini par le bâtiment, le nombre de postes envisagés et l'effectif concerné en se posant la question de la distance (l'espacement lié à l'activité) versus la densité (moyenne de mètres carrés par occupants), question entraînant certainement l'augmentation de la surface allouée à chaque poste.
- Une vérification des niveaux de performance obtenus par les certifications environnementales qui évaluent un bâtiment par rapport à une représentation standard de l'activité pouvant ne pas être adaptée aux activités spécifiques qui l'occuperont ;
- Un changement de méthode de programmation de l'aménagement :
  - En établissant avec les équipes concernées :
    - Les règles d'attribution des postes pour un « environnement dynamique » basé sur des postes attribués,
    - Les règles de partage des postes non attribués,
    - Le quota nécessaire de postes de passage,
    - Les ratios prévisibles d'équipements et de supports communs au regard de l'activité,
  - En se référant aux surfaces moyennes de SUN qu'Orange pratique pour ses grands projets immobiliers,
  - En explicitant une conception élargie de « l'environnement dynamique » et plus précisément le type de « travail flexible » qui est envisagé, son organisation et sa mise en place,
  - En considérant la grande probabilité qu'il résulte de cette méthode un taux de 0,8 poste pour l'effectif, sans que ce taux ait été un objectif à atteindre.

Le sens de ces préconisations est d'éviter les risques de souffrance psychologique que la phase de programmation semble engager, par une conception réductrice de l'environnement dynamique et une méthode de programmation défailante.

**Concernant le site d'implantation** la CFE-CGC Orange souhaite évoquer deux documents :

- le premier, mis à la disposition des élus du CSEE FS&F, un arrêté préfectoral complémentaire n° 2019-1391 en date du 28 octobre. Celui-ci, tout en rappelant le passif du terrain pour lequel un bail a été contracté, actualise les prescriptions techniques et reconductibles de réhabilitation du site IBM de la Pompignane à Montpellier.

- le second, disponible depuis le site du Ministère de la transition écologique et solidaire, un rapport issu de la base de données BASO pour « les sites et sols potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif et curatif ».

Les éléments de ces deux documents, intégrés dans leur plus grande largeur dans le rapport d'expertise Technologia phase 1 suscitent des questions de notre part :

- Comment a-t-on pu contracter un bail pour un terrain pollué, en cours de dépollution avec de possibles reconductions ?

- Comment a-t-on pu s'affranchir de précautions d'usages pour cette prise à bail, alors que sont évoquées des dates, 2000, détection de pollution des eaux souterraines par des COV ; 2001, premières situations techniques, 2007, est évoquée la dépollution, 2008, un confinement hydraulique etc.

- Comment Orange, par délégation, a pu imaginer une implantation d'activités tertiaires sur un site industriel. D'ailleurs la fiche BASOL recommande : « tout projet d'aménagement devra faire appel à un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués pour garantir la compatibilité du projet avec l'état du sol ». Interpeller la Préfecture de l'Hérault et le Ministère de tutelle de la DREAL aurait été préférable, le tribunal administratif ayant pour rôle de venir régler un litige entre particulier et une administration.

**Concernant le macro-zoning**, en l'état actuel, le projet de nouveau campus Montpellier « La Pompignane » ne répond donc pas aux préoccupations des salariés que la Direction d'Orange devrait légitimement prendre en compte :

- redéployer ses effectifs notamment dans les territoires ruraux au plus proche de nos clients et prévoir des locaux de taille suffisante pour les accueillir ;

- prévoir des aménagements compatibles avec une bonne qualité de vie au travail, sans imposer aux équipes de devoir travailler dans des espaces inadaptés ou de se replier sur du télétravail subi ;

- choisir un site avec des transports en commun adaptés pour que les personnels puissent venir au bureau sans prendre systématiquement leur voiture, et donc favoriser la baisse de pollution pour la ville de Montpellier, 4ème ville de France connue pour ses bouchons quotidiens. Quelle sera l'aggravation des temps de trajets, sachant que dans le dossier, les chiffres communiqués sont inexacts.

Toutes ces conditions sont nécessaires à l'efficacité opérationnelle d'Orange pour l'avenir. Les Elus CFE-CGC Orange militent en effet pour que tous les personnels aient envie de venir au bureau et puissent le faire sans contrainte. Se retrouver tous les jours dans des espaces de travail bien conçus est un facteur de réussite pour l'efficacité professionnelle des équipes et le développement de collectifs de travail.

D'ailleurs avec la crise sanitaire que nous vivons aujourd'hui, est-il prévu de revoir, repenser l'organisation des bureaux, la capacité du site... telle qu'elles nous sont présentées ce jour ?

En effet, il n'est plus concevable de placer une multitude de bureaux qui se jouxtent dans un grand espace, ce serait un risque de contamination très important. Certains chefs d'entreprises qui ont opté pour ces open spaces envisagent déjà de rajouter des cloisons.

De plus la pratique du flex office et des bureaux dynamiques devraient tendre à disparaître si l'on en croit les réflexions déjà en cours avec notre Président S. Richard quant aux futurs emménagements.

**En conclusion**, la CFE-CGC demande que ce projet fasse l'objet d'une étude plus approfondie notamment avec la poursuite de l'expertise phase 2 du cabinet Technologia, et que toutes les réponses à ses questions soient apportées dans les meilleurs délais, non lorsqu'il ne sera plus possible d'échanger pour apprécier le contenu des informations.

La CFE CGC Orange renouvelle son inquiétude quant aux risques sur la santé induits en particulier par la pollution des sols. Elle réitère sa demande de certification par un cabinet indépendant attestant que le site industriel est bien adapté à un usage tertiaire où vont s'implanter des immeubles de bureaux pour les personnels d'Orange SA et à termes d'autres immeubles de bureaux accompagnés d'un restaurant inter-entreprises, d'une crèche et d'espaces d'activités ludiques.

► Voir aussi [notre intervention dans son intégralité et les réponses à nos questions](#)

## Vos représentants :

Vos Élus CSE titulaires :		Vos Élus CSE suppléants :	
Jacques <b>BERTHELIER</b> ; Anne <b>CUDON</b> ; Laurence <b>DULON</b> ; Patrick <b>EONO</b> ; Karl-Stephan <b>LUCAS</b> ; Annie <b>MARTIN</b> ; Dominique <b>MESNIERE</b> ; Catherine <b>MORIVAL</b> ; Madani <b>RAHMANI</b> ; Yves <b>TERRAIL</b> ;		Ali <b>BEN M BAREK</b> ; Christian <b>BOYER</b> ; Gilles <b>DALLERAC</b> ; Laure <b>FALEMPIN</b> ; Frédérique <b>LIMIDO-MILESI</b> ; Loïc <b>MARTIN</b> ; Laurence <b>MAURIN</b> ; Thierry <b>NAMUR</b> ; Danielle <b>PROULT</b> ;	
<b>Votre Représentant Syndical : Patrick BOUSCARY</b>			
Vos représentants de proximité			
<b>SG</b>	Christian <b>BOYER</b> (DIT IDF Paris) ; Michel <b>DORVAL</b> (DIG TI Allery) ; Patrice <b>FAURE</b> (DIT SE Lyon) ; Guillaume <b>MARY</b> (DIT OUEST Nantes) ; Delphine <b>MARIE PERONNE</b> (DIT SO Toulouse) ; Philippe <b>JOLY</b> (DIT NE Metz) ; Dany <b>PIROIT</b> (DIT IDF Paris) ; Hervé <b>PINSARD</b> (F2M Allery) ; Nathalie <b>MOUTTE</b> (DIT SE Marseille) ; Patrice <b>PUYO</b> (DIT SO Toulouse) ;		
<b>Achats</b>	Marc <b>ARNOLD</b> (GPS Lyon) ; Armelle <b>BARTHELEMY</b> (GPS Eysines) ; Karine <b>BOYAT</b> (GPS Gentilly) ; Laure <b>FALEMPIN</b> (GPS Allery) ; Catherine <b>TOURRET</b> (GPS Allery) ; Thierry <b>NAMUR</b> (GPS Eysines) ; Pierre <b>REGNIER</b> (GPS Allery) ;		
<b>Finances</b>	Fabrice <b>BARRAUD</b> (Contentieux Limoges) ; Caroline <b>ENGEL</b> (Contentieux Pessac) ; Patrick <b>EONO</b> (FG Noisy-Le-Grand) ; Loïc <b>MARTIN</b> (FG Allery) ; Céline <b>MATHIEU</b> (FG Allery) ; Jean-Michel <b>POIZEAU</b> (FG Allery) ;		
<b>DRH COM</b>	Ali <b>BEN M BAREK</b> (DRHG ODS) ; Malika <b>BOUABOU</b> CSRH Orléans) ; Alissa <b>DERBEZ</b> (Contenus Orange Gardens) ; Laurence <b>DULON</b> (QEV Chatillon) ; Christophe <b>FOMBELLE</b> (DRHG Montpellier) ; Diane de <b>JUNNEMANN</b> (DRH Jobbé Duval) ; Patrick <b>MAURY</b> (DRHG Blagnac) ; Philippe <b>SANIER</b> (CSRH Amiens) ; Zahra <b>SAYAD</b> (DRH Com ODS) ; Safira <b>SOW</b> (Formation Montpellier) ; Annie <b>VALENTIN</b> (CSRH Montpellier)		
Membres et rapporteurs des CSSCT			
<b>SG</b>	Christian <b>BOYER</b> (rapporteur) ; Gilles <b>DALLERAC</b> ; Philippe <b>JOLY</b> ; Madani <b>RAHMANI</b> ;		
<b>Achats</b>	Marc <b>ARNOLD</b> ; Catherine <b>MORIVAL</b> (rapporteur) ; Catherine <b>TOURRET</b> ;		
<b>Finance</b>	Patrick <b>EONO</b> ; Jean-Michel <b>POIZEAU</b> ;		
<b>DRH COM</b>	Jacques <b>BERTHELIER</b> ; Laurence <b>DULON</b> ; Christophe <b>FOMBELLE</b> ;		
Membres des Commissions thématiques			
<b>Emploi, formation, égalité professionnelle</b>	Jean-François <b>ETIENNE</b> ; Catherine <b>MORIVAL</b>		
<b>Handicap</b>	Ali <b>BEN M BAREK</b> (Président) ; Nelly <b>DESJARDINS LESSERT</b>		
<b>Activités Sociales et Culturelles (ASC)</b>	Annie <b>MARTIN</b> ; Dominique <b>MESNIERE</b>		
<b>Restauration</b>	Patrick <b>EONO</b> ; Loïc <b>MARTIN</b>		
<b>Projets, économie et évolution des marchés</b>	Patrick <b>BOUSCARY</b> ; Caroline <b>ENGEL</b> ; Catherine <b>MORIVAL</b> (Présidente)		
Réfèrente en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes : <u>Dominique MESNIERE</u>			